

Année scolaire 2026-27 – Dossier de candidature
Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)

Sélectionnez la session pour laquelle vous candidatez :

Session du 27 juin 2026 – Inscriptions jusqu'au dimanche 13 juin 2026

Session du 3 octobre 2026 – Inscriptions jusqu'au dimanche 14 septembre 2026

DISCIPLINE PRÉSENTÉE

	Famille instrumentale	Précisez :
<input type="checkbox"/>	Cordes	
<input type="checkbox"/>	Bois	
<input type="checkbox"/>	Cuivres	
<input type="checkbox"/>	Instruments polyphoniques	
<input type="checkbox"/>	Percussions classiques	
<input type="checkbox"/>	Musiques traditionnelles	
<input type="checkbox"/>	Musiques anciennes	
<input type="checkbox"/>	Jazz	
<input type="checkbox"/>	Musiques Actuelles Amplifiées (MAA)	
<input type="checkbox"/>	Voix	
<input type="checkbox"/>	Formation musicale	
<input type="checkbox"/>	Composition-création et Écriture	
<input type="checkbox"/>	Autre	

INFORMATIONS

Merci de favoriser le remplissage numérique du dossier.

Une convocation pour l'épreuve d'admission sera envoyée à chaque candidat dont le dossier aura été validé par la direction.

● Modalités d'inscriptions :

L'inscription au concours n'est valable qu'après validation par la Direction.

Le jury comprend au minimum un spécialiste de la discipline principale présentée par le candidat.

Les épreuves d'admissions auront lieu sur le site de Toulon du Conservatoire TPM.

● Informations et dépôt des dossiers :

› Informations administrative et dépôt des dossiers : conservatoire-toulon@metropoletpm.fr

› Informations pédagogique : plartique@metropoletpm.fr

› Par dépôt :

Conservatoire TPM – Site de Toulon

Service Scolarité – Gestion des études

168 Boulevard Commandant Nicolas

83000 Toulon

(du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h)

› Par voie postale :

Dossier CPES musique – Conservatoire TPM

Service Scolarité – Gestion des études

Hôtel de la Métropole

107 Boulevard Henri Fabre CS 30536

83041 Toulon Cedex 9

ÉTAT CIVIL DU CANDIDAT

Photo d'identité

Nom du candidat			
Prénom			
Date de naissance		Lieu de naissance	
Nationalité			
Si l'élève n'est pas francophone, une attestation de niveau de français B1 est requise pour l'inscription en CPES			
Adresse			
Code postal			
Téléphone		Mail	

PARCOURS DU CANDIDAT

● Pour l'année 2025-26 :

Établissement*		CRR		CRD		CRC/CRI		Autre :
Ville								
Enseignant								
Niveau		Cycle 3						
		CPDN (Classe Préparatoire au Diplôme National)						
		Autre (précisez) :						
Diplômes		CEM (Certificat d'Étude Musicale)						
		DEM (Diplôme d'Étude Musicale)						
		Unités de Valeurs (déjà validées)						
		Autre (précisez) :						

* Les sigles CRR, CRD, CRI et CRC désignent respectivement les conservatoires labellisés à rayonnement régional, départemental, intercommunal et communal.

● **Situation à la rentrée 2026-27 :**

	Lycée	Précisez :
	Université	Précisez :
	Activité professionnelle	Précisez :
	Autre	Précisez :

● **Discipline principale étudiée :**

Année(s)							
Établissement*		CRR		CRD		CRC/CRI	Autre :
Discipline					Diplôme**		

Année(s)							
Établissement*		CRR		CRD		CRC/CRI	Autre :
Discipline					Diplôme**		

Année(s)							
Établissement*		CRR		CRD		CRC/CRI	Autre :
Discipline					Diplôme**		

Nombre total d'années d'études:	
--	--

* Les sigles CRR, CRD, CRI et CRC désignent respectivement les conservatoires labellisés à rayonnement régional, départemental, intercommunal et communal.

** Joindre obligatoirement un justificatif si candidat nouvellement admis au Conservatoire TPM

● **Discipline(s) complémentaire(s) :**

Disciplines	Niveau / cycle	Diplôme ou UV

PROGRAMME DE L'ÉPREUVE PRATIQUE

● Déroulement des épreuves d'admissions :

› Epreuve pratique :

- Pour les candidat instrumentiste :

Un programme d'environ 20 minutes correspondant aux attendus de fin de CEM (ou BEM pour les cycle 2) présentant différentes esthétiques incluant au moins une œuvre faisant appel à des techniques d'écriture contemporaines ou à des modes de jeu étendus devra être présenté.

- Pour les candidat en discipline théorique:

Une production de travaux ou effectuée une mise en loge sera demandé lors de l'épreuve pratique.

› Programme libre complémentaire de 10 à 15 minutes en lien avec le projet CPDN du candidat

› Évaluation de formation musicale et des compétences associées (niveau CEM)

› Entretien de motivation avec le jury.

● Le candidat instrumentiste :

› Programme présenté :

Œuvres	Compositeur / auteur	Titre / mouvement	Durée

› Accompagnement nécessaire :

<input type="checkbox"/>	Oui	Précisez :
<input type="checkbox"/>	Non	

› Un exemplaire de partition est fourni au jury :

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

● **Le candidat en discipline théorique :**

Le candidat présente une production de travaux ou effectue une mise en loge.

Un exemplaire des travaux présentés est à envoyer avec le dossier de candidature.

】 Type de travaux présenté :

<input type="checkbox"/>	Mémoire	
<input type="checkbox"/>	Enregistrement	
<input type="checkbox"/>	Partitions	
<input type="checkbox"/>	Autre	Précisez :

】 Système de diffusion nécessaire :

<input type="checkbox"/>	Oui	Précisez :
<input type="checkbox"/>	Non	

PROJET ET MOTIVATION DU CANDIDAT

● **Vos expériences artistiques :**

● Vos motivations pour intégrer le CPES musique au Conservatoire TPM :

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je certifie l'exactitude des informations transmises dans ce dossier.

En cas d'admission, je m'engage à suivre avec assiduité l'ensemble des enseignements, projets, évaluations, auditions, concerts et rendez-vous liés au parcours CPES musique.

Je prends connaissance du fait que le CPES musique constitue une formation à plein temps exigeante, nécessitant un investissement régulier, une autonomie de travail et une disponibilité compatible avec les objectifs d'entrée dans l'enseignement supérieur artistique.

Fait à		Signature	
Date			

Les données personnelles collectées vous concernant sont réservées au strict usage du conservatoire.

Ces données seront conservées 6 ans, et ne pourront être utilisées dans un cadre autre que celui du présent traitement.

Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant par voie postale :

Métropole Toulon Provence Méditerranée – M. le Délégué à la Protection des Données - 107 boulevard Henri Fabre – CS 30536 6 83041 Toulon cedex 9, ou par e-mail : donnees_personnelles@metropoletpm.fr - Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL - 3, place Fontenoy – TSA 80715 - 75334 Paris cedex www.cnil.fr